

La Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB

Quels objectifs la Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB poursuit-elle?

Visant un rendement de 1,2 %, nous tablons sur un rendement de 2,7 % sur la base de notre stratégie de placement. Nous sommes ainsi en mesure de relever progressivement notre degré de couverture. Dès que les réserves de fluctuation de 15 % sont constituées, nous versons chaque franc d'excédent aux bénéficiaires de rentes. Nous ne générons donc pas de fonds libres.

En quoi la FSB se différencie-t-elle d'autres fondations de bénéficiaires de rentes?

Par rapport à d'autres fondations de bénéficiaires de rentes avec un portefeuille fermé, nous nous démarquons par le fait que nous acceptons constamment de nouveaux et nouvelles bénéficiaires de rentes en vue de compenser autant que possible les sorties naturelles de ressources. Cette structure de fondation ouverte nous permet de placer les capitaux à très long terme et de dégager ainsi un rendement plus élevé. Nous nous différencions des fondations de bénéficiaires de rentes avec alignement des durations («duration matching») par le fait que nous versons non seulement les engagements de rentes repris, mais maintenons également le pouvoir d'achat de nos bénéficiaires de rentes. Par ailleurs, nous sommes indépendants, nous maîtrisons les coûts et nous nous vouons exclusivement aux bénéficiaires de rentes.

Quels sont les atouts de la Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB?

Nous versons aux **bénéficiaires de rentes** des rentes sûres et ponctuelles et leur offrons un service de haut niveau. De plus, nos destinataires bénéficient du rendement supplémentaire dégagé sur les placements. Nous soutenons les **institutions de prévoyance cédantes** dans tous les domaines liés aux portefeuilles de rentes. Forts de notre flexibilité, nous sommes aussi en mesure de reprendre de très grands portefeuilles de rentes en l'espace de quelques mois. Nous sommes également disposés à accepter des placements comme paiement ou à adhérer à des contrats d'assurance-vie collective existants. Nous définissons et réalisons des plans de répartition pour les fonds libres versés a posteriori. De plus, nous apportons notre soutien aux **employeurs**, →

Chiffres clés de la Fondation suisse des bénéficiaires de rentes au 31.03.2024

Taux de couverture (Art. 44 OPP 2)	112.4%
Performance	1.7%
Taux technique	1.0%
Total du bilan (en millions de CHF)	1079
Total des bénéficiaires de rentes	4808
Rentes de vieillesse	3046
Rentes de partenaire	1216
Rentes d'invalidité	453
Rentes pour conjoint divorcé	2
Rentes pour enfant	91

par exemple pour l'inscription au bilan des engagements de rentes, et procédons à l'affiliation de leur effectif de bénéficiaires de rentes.

Qu'exigez-vous pour la reprise d'engagements de rentes?

Outre le capital de couverture, nous exigeons des réserves de fluctuation de valeur de 15 %. Il est possible d'acheter des prestations complémentaires, par exemple un taux de conversion plus élevé pour les rentes d'invalidité temporaires, des droits expectatifs plus élevés ou une compensation du renchérissement.

Quel est votre principal défi à l'heure actuelle?

De nombreuses autorités de surveillance ont une peur irrationnelle de toutes les fondations de bénéficiaires de rentes. Cela s'explique par le fait que ce type de fondation affiche d'importantes sorties de trésorerie – nous versons chaque année quelque 7 % du capital de couverture sous forme de rentes. Face à un tel cash-out, le degré de couverture d'une fondation de bénéficiaires de rentes s'écarte toujours de 100 %, vers le haut ou vers le bas. Nous connaissons et maîtrisons très bien cet effet. C'est pour cela que nous exigeons un rachat de réserves de fluctuations de valeur. Certaines autorités de surveillance ne voient toutefois que les aspects négatifs et estiment donc que les fondations de bénéficiaires de rentes sont risquées. Elles portent ainsi également préjudice à notre fondation ouverte de bénéficiaires de rentes et favorisent involontairement l'apparition de portefeuilles de rentes fermés. Le surfinancement de ces derniers se fait au détriment des assurés actifs (comme dans le cas de Swissair), et après deux décennies, la fondation ne sait plus comment elle peut dépenser judicieusement les capitaux excédentaires pour un portefeuille de rentes qui ne cesse de se réduire. Le législateur a reconnu que le transfert de portefeuilles de rentes requiert uniquement la garantie du financement correct. Lorsque la surveillance appliquera également ce principe, elle se rendra compte que la Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB résout élégamment pour elle un problème d'actualité. Si vous procédez au rachat d'un portefeuille de rentes auprès de la Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB, vous recevez immédiatement une facture correcte et transparente. Chez nous, vos bénéficiaires de rentes sont en bonnes mains. De plus, vous avez la garantie d'une meilleure situation financière pour vos assurées et assurés actifs, car le transfert des bénéficiaires de rentes dans un portefeuille dédié améliore l'efficacité des moyens investis.

La Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB est une institution commune qui assure exclusivement des rentes et dont le siège est à Saint-Gall. Le total de son bilan se chiffre à un peu plus d'un milliard de francs. Actuellement, elle verse à ses quelque 4 800 destinataires des rentes d'un montant de 75 millions de francs par an. La FSB est à tout moment disposée à reprendre de nouveaux portefeuilles de rentes. Elle utilise des bases techniques très conservatrices et place les capitaux avec soin et de façon peu risquée.



Peter Rösler
Président



**Fondation suisse
des bénéficiaires de rentes**

Nous garantissons les rentes.

Siège social Aepiistrasse 7, CH-9008 Saint-Gall, T +41 71 244 24 48, peter.roesler@rentnerstiftung.ch
Secrétariat Güterstrasse 213, CH-4053 Bâle, T +41 61 515 02 60, markus.kaufmann@rentnerstiftung.ch

rentnerstiftung.ch